

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 Septembre 2018

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- ANTERRIEU T.- FERDINAND R.- FURLIN C.- GAILLARD E.- GALEY J.- GRASSI J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P.- VRECH S.

ABSENTS et EXCUSÉS : M. DROUET. – SOPETTI JM. – TONNELE J.

Secrétaire de séance : Madame GRASSI Josiane

- RÉVISION DES PRIX DE REPAS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle le principe selon lequel la participation demandée aux familles correspond à 50% du prix facturé par la cuisine centrale communautaire.
Ces tarifs n'ayant pas subi d'augmentation, Monsieur le Maire propose de maintenir les prix pratiqués depuis 2012, à savoir :

Tarifs enfants : **2.15 €**

Tarifs adultes : **4.30 €**

Approuvé à l'unanimité

- RÉVISION DES PRIX DE GARDERIE

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif de la garderie municipale pour l'année scolaire 2018-2019 et de le maintenir comme suit :

Tarifs demi-journée : **1.00 € (les mercredis après-midi)**

Approuvé à l'unanimité

- RÉVISION DES LOYERS ET DES CHARGES

L'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 indique que la révision des loyers est indexée sur l'indice de référence des loyers.

L'indice des références des loyers du 4^{ème} trimestre 2017 indique une variation de +1.05 %
Monsieur le Maire propose d'appliquer cette variation sur l'ensemble des logements communaux à compter du 1^{er} octobre 2018 :

NOMS Prénoms	Loyers 2017/2018		Nouveaux montants 2018/2019
PYRKA David	271.05 €	+ 1.05%	273.89 €
COLLIGNON Bastien	312.22 €		315.50 €
2 Impasse de la Poste	534.24 €		539.85 €
HUGOTTE Amandine	317.10 €		320.43 €

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 2€ les charges correspondantes aux frais de chauffage et d'entretien des parties communes de la résidence Belleperche.

Noms - Prénoms	2017/2018	+ 2 €	2018/2019
HUGOTTE Amandine	65 €		67 €
GASPARD Jérôme	50 €		52 €

Approuvé à l'unanimité

- POINT BUDGETAIRE SUR LES TRAVAUX ECOLE, CHEMIN PIETONNIER, LE BUREAU DU DIRECTEUR ET LA SALLE DES MAITRES.

Monsieur le Maire présente un point budgétaire sur les travaux réalisés durant l'été :

Création d'une Entrée et Zone de Livraison Ecole DONZAC

	Montant Voté	Montant Réalisé	Ecart
Travaux	80 800.00	85 454.92	4 654.92
Honoraires 7.80 %	6 302.00	6 665.48	363.48

Chemin Piétonnier

	Montant Voté	Montant Réalisé	Ecart
Travaux	94 881.00	88 477.34	- 6 403.66
Honoraires 6%	5 692.00	5 308.00	- 384.00

Classe du Directeur - Salle des Repas des Maîtres

	Montant Voté	Montant Réalisé	Ecart
Travaux	20 000.00	21 635.69	1 635.69
Honoraires 8%	1 600.00	1 730.00	130.00

TOTAL TRAVAUX	195 681.00	195 567.95	- 113.05
TOTAL HONORAIRES	13 594.00	13 703.48	109.48

Monsieur le Maire tient à remercier et féliciter les artisans, les entreprises et le personnel communal qui ont œuvré, dans des délais très courts, pour que ces travaux soient achevés pour le jour de la rentrée scolaire.

- BILAN SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE ET PRÉSENTATION DES A.P.S. POUR L'ANNÉE 2018-2019

Monsieur le Maire rend compte des effectifs présents lors de la rentrée : 135 élèves dont 53 maternelles et 82 primaires.

Il précise également que 3 enfants supplémentaires arriveront courant octobre.

Lors de la rentrée scolaire de 2017, les effectifs s'élevaient à 114 enfants, soit 21 enfants de plus en 2018.

Saisi par M. le Directeur et compte tenu des effectifs importants, Monsieur le Maire s'est adressé au DASEN pour demander l'ouverture d'une classe supplémentaire. Le DASEN a déployé un instituteur supplémentaire en renfort, de façon temporaire.

Concernant les Activités Périscolaires : un large éventail d'animations est proposé cette année : Cuisine, Théâtre, Eveil Corporel, Sports, Sophrologie, Ateliers manuels sur les saisons, ateliers manuels intergénérationnels.

Les enfants sont répartis en 5 groupes qui tournent selon des cycles pré-définis.

24 élèves de Moyennes et Grande Section participent aux APS, soit 77% des maternelles

73 élèves des primaires participent aux APS, soit 86% des primaires

Monsieur le Maire précise que lorsque les travaux du Bâtiment Originel de l'Ecole seront terminés, celui-ci sera destiné à accueillir certains groupes d'activités périscolaires.

- CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'ETUDE D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CHAPELLE

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence CASALS a été retenue pour effectuer la mission de conception et d'aménagement du quartier de la Chapelle.

Un Comité de Pilotage se réunira régulièrement. A ce comité de pilotage seront conviés de façon ponctuelle, pour avis technique, des intervenants extérieurs, tels que le CAUE, l'ABF, le Service Urbanisme de la CC2R, la DDT, le SDE82, Le service voirie du conseil départemental, les concessionnaires réseaux...

Le Conseil Municipal aura pour rôle de valider chaque étape du processus de conduite du projet.

Monsieur le Maire présente les dates de prochaines réunions du comité de pilotage :

- Vendredi 26 Octobre 2018 à 8h30
- Vendredi 30 Novembre 2018 à 8h30
- Le Conseil Municipal qui validera la phase Etude-Préliminaire est fixé au Mardi 18 Décembre

QUESTIONS DIVERSES :

Visite de Madame Céline PLATEL, Sous-Préfète de Castelsarrasin et de Madame Marie-Josée MAURIEGE, Vice-Présidente du Conseil Départemental

Le Jeudi 27 Septembre, Monsieur le Maire recevra la visite de Madame la Sous-Préfète, accompagnée de Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental. Cela sera l'occasion de visiter le village et notamment les chantiers pour lesquels l'Etat et le Département participent aux financements.

Départ du Docteur BANDROVSKI de la SCM du Pôle Médical

Monsieur le Maire informe du départ du Docteur BANDROVSKI. Il invite les professionnels de santé membres de la SCM Pôle Médical à engager une réflexion sur le développement du pôle médical de DONZAC.

Concert PAMAFLOMA : Samedi 29 Septembre 2018

Cérémonie de Récompenses des Maisons Fleuries : Dimanche 7 Octobre à 17h00

Commission Finances : Jeudi 18 Octobre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE